

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Novembre 1999

Québec, le 16 novembre 1999

Monsieur Anwar Thomas
Secrétaire général
Institut supérieur d'électronique
1500, de Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 2B1

Monsieur le Secrétaire général,

Le 3 février 1999, en vous transmettant le rapport final d'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, du programme d'AEC *Robotique et Automatismes industriels* offert par votre établissement, je vous expliquais que l'Institut supérieur d'électronique devait :

- transmettre à la Commission, d'ici juin 1999, « un rapport détaillé » sur les suites qu'il aura données aux six recommandations formulées par la Commission dans son rapport;
- puis, « procéder à une nouvelle évaluation de son programme [...] sur la base des mêmes critères que ceux de l'autoévaluation de 1997-1998 et transmettre à la Commission un rapport complet à l'été de l'an 2000 ».

Au cours de sa réunion du 10 novembre 1999, la Commission a pris connaissance du premier des deux rapports demandés, que vous m'avez envoyé le 7 juillet 1999.

Les six recommandations de la Commission concernaient : les liens entre l'Institut et le marché du travail, le développement d'un profil du diplômé et les mécanismes de suivi des diplômés; la révision du programme en fonction du profil du diplômé; le resserrement des exigences dans les travaux de laboratoire; l'accès des élèves à des ressources matérielles adéquates; la mise en application et le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages; la définition des objectifs et des modalités de supervision et d'évaluation du stage.

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Liens avec le marché du travail

Dans ses réactions au rapport préliminaire de la Commission, l'Institut avait annoncé la mise en place d'un mécanisme de relance des diplômés. Il est dommage que l'Institut n'ait pas fourni, cette fois-ci, d'informations sur le fonctionnement et les résultats de cette relance. Par ailleurs, la Commission constate que rien de nouveau ne semble avoir été fait pour établir des liens plus systématiques avec le marché du travail et pour définir un profil du diplômé. Élaboré à partir des commentaires des employeurs et des anciens élèves, recueillis méthodiquement et sur une grande échelle, un tel profil permettrait de mieux cibler un secteur du marché de l'emploi et, par conséquent, de mieux définir les connaissances et les compétences requises du diplômé à former.

2. Révision du programme

Dans votre document du 7 juillet, vous m'informiez qu'une demande de modification du programme *Robotique et automatismes industriels* (ELJ-O6) avait été acheminée au ministre de l'Éducation. Le 24 août, le Ministre agréait cette demande et autorisait votre établissement à offrir le programme d'AEC *Technologie des robots et automatismes industriels* (ELJ-OR), en remplacement du précédent. Le nouveau programme présente des changements importants par rapport à celui qu'il remplace. La Commission a bien noté, entre autres, que les cours dont elle avait souligné le contenu désuet ont été remplacés par des cours plus récents.

L'Institut indique que le nouveau programme a été établi en tenant compte des commentaires des diplômés et des employeurs. L'Institut devra rapidement vérifier si le nouveau programme répond effectivement mieux que l'ancien aux besoins du marché du travail. L'élaboration d'un profil du diplômé faciliterait cette vérification.

3. Travaux de laboratoire

L'Institut annonce que « les procédures de travaux pratiques ont déjà fait l'objet d'une révision totale et [que] certaines d'entre elles, qui en avaient besoin, ont été améliorées ou remplacées ». La Commission aurait souhaité obtenir quelques précisions sur la nature des changements introduits. L'Institut rappelle, en outre, la décision qu'il a prise de « remplacer les notes conférées aux tests de laboratoire par une note accordée pour chaque résultat des séances de travaux pratiques ». Selon la Commission, l'attribution d'une note pour chaque travail de laboratoire devrait introduire davantage de rigueur dans ces activités d'apprentissage, mais cela ne devrait pas pour autant remplacer les tests qui demeurent un moyen privilégié pour mesurer les apprentissages.

4. Ressources matérielles

Dans son document du 7 juillet, l'Institut écrit que la Commission « semble n'avoir pas tenu compte du fait que, pour les panneaux d'apprentissage de la pneumatique », l'Institut loue « plusieurs fois par an, pour trois semaines, le laboratoire de pneumatique du Centre Antoine de Saint-Exupéry ». La Commission désire préciser qu'elle avait pris connaissance de l'existence de cette entente dans le rapport d'autoévaluation préparé par l'Institut, et qu'elle avait pu constater que les élèves demeuraient, malgré tout, insatisfaits de l'équipement auquel ils avaient accès en pneumatique.

En ce qui concerne la demande sur les types de robots additionnels que l'Institut aurait intérêt à acquérir, elle dépasse le mandat de la Commission.

La Commission a pris bonne note de la mise en place d'un petit centre de documentation.

5. Mise en application et respect de la PIEA

Les mesures prises par l'Institut pour sensibiliser les professeurs et les élèves à l'importance de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages constituent un pas dans la bonne direction. L'Institut devra toutefois faire davantage et fournir aux professeurs un encadrement adéquat pour l'élaboration de plans de cours de qualité et conformes à la PIEA.

6. Stages

La Commission comprend que votre programme n'en est pas un d'alternance travail-études et que l'objectif visé par le stage est de favoriser l'entrée sur le marché du travail; elle réalise aussi les contraintes que les stages font peser sur les entreprises d'accueil. Néanmoins, le stage est considéré comme un cours et donne droit à des unités. C'est la raison pour laquelle l'Institut devrait profiter de la mise en place du nouveau programme pour ajouter des objectifs d'ordre pédagogique aux stages, entre autres l'intégration des apprentissages. Un effort doit être fait également pour faire encadrer les stagiaires par des professeurs de l'Institut, quitte à prévoir un suivi par téléphone dans les cas où il sera impossible pour les professeurs de se rendre sur place. Enfin, lors de l'attribution de la note pour le stage, les professeurs responsables devront tenir compte, entre autres éléments, du degré d'atteinte des objectifs pédagogiques du stage.

Au total, beaucoup de travail reste encore à faire pour mettre en pratique les recommandations de la Commission.

Le programme *Robotique et automatismes industriels* ayant été remplacé par celui de *Technologie des robots et automatismes industriels*, c'est ce dernier que la Commission lui demande de soumettre à une nouvelle évaluation sur la base des mêmes critères que ceux de l'autoévaluation de 1997-1998. Cette évaluation devra, en outre, faire ressortir de façon explicite les mesures prises par l'Institut pour le suivi qu'il reste encore à donner aux recommandations de la Commission. Le rapport devra lui être transmis dès qu'une cohorte d'étudiants aura accompli un cheminement complet dans le programme. Vous voudrez bien me préciser cette date par le retour du courrier.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer